

Stage de formation syndicale le 9 décembre 2019

ENSEIGNANT-ES ET CPE NON-TITULAIRES : CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX LES DÉFENDRE !

Ce stage s'adresse d'abord aux personnels non-titulaires enseignant-e-s et CPE qui souhaiteraient mieux connaître leurs droits et leur statut, mais également aux personnels qui souhaiteraient se former. Pas besoin d'être adhérent-e à SUD éducation pour participer au stage. Tous les personnels ont droit de participer à 12 jours de formation syndicale par an.

AU PROGRAMME !

De 10h à 12h puis de 13h30 à 16h30 :

Atelier : Lire et comprendre son contrat

Atelier : Vos droits !

Atelier puis plénière : Comment gagner des avancées pour les non-titulaires !

OÙ ?

**Au 31 rue de la Grange Aux Belles, 75010 Paris,
Métro Colonel Fabien, Jacques Bonsergent ou
Goncourt**

Stage syndical? C'est un droit !

Tous les personnels, titulaires ou non-titulaires, AED, AESH, agent-e-s, enseignant-e-s ont droit à 12 jours de formation syndicale par an qu'ils et elles soient syndiqué-e-s ou non !

Merci de prévenir de votre participation en remplissant le formulaire sur :

www.sudeducationcreteil.org/-contractuels-enseignant-es.html

Ou sur les sites internet des syndicats départementaux de sud éducation 77, sud éducation 93 et sud éducation 94 – rubrique « agenda »

Demande de stage à déposer avant **le 9 novembre** à la hiérarchie.

Ce stage est organisé par l'union des syndicats SUD éducation de l'académie de Créteil :

SUD éducation 77 : contact@sudeducation77.org · www.sudeducation77.org

SUD éducation 93 : contact@sudeducation93.org · www.sudeducation93.org

SUD éducation 94 : contact@sudeducation94.org · www.sudeducation94.org



• COMMENT FAIRE SA DEMANDE? •

Voici le modèle de demande à faire à sa hiérarchie, c'est-à-dire à donner à votre chef d'établissement :

« Lieu », le ***

Mme/M. le recteur
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...
s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) /
de la/du directrice.teur de composante
(enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Ou Mme/M. la/le directrice.teur du CROUS

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les ***, à ***, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

Union
syndicale
Sud Créteil
Education